


 nérac
en albret

DECISION DU MAIRE

**TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHÂTEAU HENRI IV (phase 3)
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

LE MAIRE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Nérac n° 14/2020, en date du 28 mai 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De formuler une demande d'aide auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 8 % du montant H.T. des travaux du Château Henri IV, classé Monument Historique (travaux de restauration extérieurs et façade de la salle des écuyers) dont le montant total est évalué à 365 381,74 € HT.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement suivant :

Co-financements	€ (HT)	Taux
DRAC Nouvelle-Aquitaine	133 693,32 €	36 %
DSIL 2020	130 412,44 €	36 %
Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine	28 199 €	8 %
Ville de Nérac	73 076,98 €	20 %
Total	365 381,74 €	100 %

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2024, section investissement, article 2135, fonction 324, opération 932.

La commune s'engage à prendre à sa charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement et s'engage à pré-financer la TVA.

ARTICLE 3 : Ampliation de cette décision sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal. La présente décision sera affichée en Mairie, publiée au registre des actes administratifs, et fera, en outre, l'objet d'une communication à la plus proche séance du Conseil Municipal.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif 9 rue Tastet – CS 21490, 33063 Bordeaux, après recours administratif préalable, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification
 Notifiée le :
 Affichée le :

Nérac, le 22 novembre 2023

LE MAIRE,

Nicolas LACOMBE
 Conseiller départemental


